

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : Bauer Caroline, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre

Membres excusés : CHOQUET Brigitte, GOETZ Jean-Marc,

Point 1 : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée et applicable à compter du 1^{er} mars 2012, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Vu la délibération en date du 22 septembre 2011 décidant d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2% ;

Le conseil municipal,

- DECIDE de reconduire la délibération du 22 septembre 2011 d'année en année sauf renonciation expresse